

L'obligation d'accueillir

Médiateur auprès des maires et des gens du voyage



Célébration eucharistique dans un campement.

Ils sont Roms, Manouches, Gitans, Yéniches, Romanichels, Kalés et autres. Tous ces groupes aux langues et aux styles de vie très variés, loin d'être homogènes, sont rassemblés sous le nom générique de gens du voyage. Ils font partie des composantes de notre pays depuis des siècles ; comme nous ils sont de nationalité française, mais différents ; leur originalité leur vaut soupçons, mépris et rejets.

Ces voyageurs vont et viennent en famille, en groupe, par affinité ou parce qu'ils exercent les mêmes métiers. Leurs déplacements sont guidés par les possibilités de travail pour vivre ou pour survivre, tant le quotidien devient difficile. En effet, les occupations traditionnelles, étamage, remoulage, vannerie, rempaillage, cannage et autres activités sont confrontées à une rude concurrence. Les commerces sur les marchés ou de porte en porte laissent de faibles marges. Les travaux agricoles divers, la récupération de matériaux et d'objets à recycler, l'entretien des propriétés et des maisons sont autant d'occupations pour lesquelles les gens du voyage se déplacent avec leur habitat mobile.

Trouver alors où s'arrêter sans être repoussés, sans être condamnés à l'errance et à l'insécurité est leur souci permanent. La Constitution française leur reconnaît la liberté d'aller et de venir et un mode de vie différent ; mais leur présence nourrit des craintes, des allergies, et engendre des conflits permanents avec les communes.

Mon rôle de médiateur

Dans ce contexte, j'ai été mandaté par la préfecture et par le département, pour un temps et avec d'autres, afin d'aider les municipalités, par la médiation, à organiser l'accueil des gens du voyage. L'obligation d'accueil incombe en effet aux communes, quelle que soit leur importance. Ce principe est souvent oublié ou combattu et le soin d'accueillir est laissé à d'autres plus conciliants.

S'arrêter dans une commune est un droit fondamental. Mais quand l'espace public ne tient plus compte des besoins réels, quand il est réduit ou organisé pour interdire toute possibilité de se "poser" avant de poursuivre sa route, que faire ? Comment

alors œuvrer pour la justice, cette vertu morale qui réside dans la reconnaissance et le respect des droits d'autrui ?

Le rôle de la médiation est d'amener les parties (gens du voyages, élus, administrés) à reconnaître les droits d'autrui, puis à se respecter mutuellement pour trouver des solutions. Des solutions d'accueil si possible. Dans mes interventions, j'essaie de relativiser et de rapprocher les personnes entre elles. Je constate que les blocages sont avant tout le fruit d'a priori, de préjugés négatifs et de concepts stéréotypés. Il convient de les replacer dans un contexte de vérité pour contribuer à façonner un regard plus positif.

Regarder d'un œil neuf

Il est faux de penser qu'il y aurait davantage de délinquance parmi les gens du voyage que dans le reste de la population. De même, l'idée que tous les sédentaires sont allergiques aux voyageurs et les rejettent n'est pas juste. Quelques expériences d'intégration réussie dans le respect des différences sont remarquables mais trop rares. Le refus de bon nombre de communes

d'organiser des espaces d'accueil rend la présence des gens du voyage redoutable et insupportable lorsqu'ils s'installent, à défaut d'autre solution, sur des lieux sensibles et inadaptés. Les maires sont alors agacés et les administrés plus que mécontents. Ils gagneraient à mettre en oeuvre des solutions d'accueil adaptées, d'autant plus que des financements sont prévus. Les gens du voyage pourraient alors évoluer plus sereinement et dans le respect des communes.

Rechercher la justice, refuser le statu quo, avoir le courage de regarder la situation avec un œil nouveau, c'est déjà agir positivement ; et pourquoi pas demander aux élus de respecter l'obligation d'accueil de la commune ? Imaginons l'impact produit par les voix de plusieurs électeurs qui, au lieu de se plaindre, protestent contre le rejet d'une partie de la population parce qu'elle est différente ou singulière ! Par ailleurs les administrés, habitants d'une commune, peuvent rencontrer les personnes du voyage pour créer davantage de lien et de compréhension mutuelle.

Daniel GRABER
(Seine-et-Marne)



Trois enfants du voyage.